

Question n°11582 posée le 08/05/2012 (transformée en question écrite) de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre de l'Emploi, Monica De Coninck, sur " le projet du Pr GAZON de substitut allocations de chômage " (n° 11582)

QUESTION :

Le Professeur Jules GAZON s'est exprimé dernièrement dans la presse sur son projet de substitut productif aux allocations de chômage. Le principe est le suivant : Pour tous les inactifs en bonne santé physique et psychique, en âge de travailler et tenus de le faire pour leur subsistance, le dispositif substitue aux allocations de chômage, un contrat rémunéré en fonction des qualifications, même si ce contrat concerne, dans un premier temps, une remise à niveau de l'inemployable, rémunéré au salaire minimum le temps nécessaire à recouvrer un métier et pour certains à réapprendre à travailler. On évacue ainsi toute stigmatisation sur vase de l'emploi, chacun disposant d'un contrat d'emploi. La logique serait de connaître le coût de la remise à l'emploi par rapport au coût actuel des diverses allocations versées aux inactifs, selon ses calculs basés sur des chiffres de l'OCDE et de l'UE, ce système entraînerait une diminution de 20% de ces coûts.

1) a- Avez-vous eu directement ou indirectement, via votre département, des informations plus précises sur le modèle préconisé par le professeur GAZON ?

b- Dans l'affirmative, quels sont les atouts et faiblesses de ce système par rapport à celui que nous appliquons en Belgique ?

c- Dans la négative, pensez-vous utile de vous intéresser à ses thèses ? Pourquoi ?

Le professeur évoque la mauvaise perspective future sur le plan international pour des emplois peu qualifié et donc, la nécessité de créer des besoins en termes de services de proximité : aide-ménagère, organisation de l'habitat, garde d'enfants, l'aide aux personnes dépendantes, le transport des personnes, l'assistance scolaire, les services informatiques, voire le secrétariat à domicile.

2) Disposez-vous d'informations ou de résultats d'études permettant de confirmer ou d'infirmer le fait qu'il existe des demandes non rencontrées pour ces différentes activités ?

3) Dans la négative, ne trouvez-vous pas là une bonne opportunité de faire

confronter ces informations avec celles dont dispose votre département de manière à analyser le potentiel de développement de ces métiers de proximité ?

Dans son interview au journal l'Echo, le Professeur Gazon évoque son implication dans l'origine du dispositif des Titres-services qui, selon lui a quelque peu trahi sa pensée de départ pour arriver à un système hybride. Il dit que l'on peut toutefois partir de là pour repartir vers son système, plus radical.

- 4) J'aurais aimé savoir si vous avez l'intention d'étudier cette piste qui pourrait permettre à une partie du public-cible de rentrer dans une spirale positive de l'emploi. Ce système est-il compatible partiellement ou totalement avec notre système actuel ?

REPONSE :

Madame mon département est toujours attentif aux propositions avancées pour répondre aux problèmes liés au chômage. Les propositions du professeur émérite de l'Université de Liège, Monsieur Jules GAZON, comme d'autres d'ailleurs, ont retenu l'attention de mes services.

L'originalité de la proposition du professeur émérite est d'instituer une forme de droit à l'emploi qui se substituerait à l'allocation de chômage en arguant notamment de la faiblesse du coût additionnel entraîné par l'instauration de ce droit. Je retrouve dans cette proposition la même philosophie que celle qui a animé, à la suite du premier choc pétrolier, les promoteurs de plans à l'emploi comme la réactivation de la mesure de mise au travail des chômeurs, le cadre spécial temporaire ou encore le troisième circuit du travail. A l'époque également, on avait calculé un « coût macro-budgétaire du chômeur » pour juger que ces plans pèseraient en définitive de manière modérée sur les comptes publics. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que des dispositifs de cette nature n'ont pas permis, comme promis, de réduire drastiquement le niveau du chômage dans notre pays. Ces plans pour l'emploi seront régionalisés à la fin des années quatre-vingt. Les autorités régionales ont redéfini à plusieurs reprises le ciblage et les conditions de mises en œuvre de ces dispositifs. J'invite l'honorable membre à adresser aux autorités compétentes les questions qu'elle jugera utiles pour apprécier du sort aujourd'hui réservé à ces dispositifs.

Dans l'article dans le journal « L'écho », on parle de besoins non satisfaits quand il parle des services de proximité et à la personne et non « de demandes non rencontrées ». Les mots ont ici tout leur sens. Dans notre société comme ailleurs, il y a de très nombreux besoins qui restent insatisfaits. Le défi est de réussir à « solvabiliser » ce type de demandes pour des prestations. Les titres services offrent une solution à cet égard mais il s'agit d'une réponse qui reste contrainte par des impératifs budgétaires et qui n'est donc pas extensible à l'infini. Un autre souci étant également de préserver les activités de service offertes sur le marché d'une concurrence déloyale.

Dans l'analyse du professeur émérite je retiendrai spécialement qu'un manque de qualifications constitue souvent un obstacle dans la recherche d'emploi. Les solutions à ce problème relèvent, pour partie seulement, des autorités fédérales qui apportent pour leur part une réponse en réduisant notamment le coût du travail pour les travailleurs non-qualifiés à travers les réductions de charges ciblées sur les bas salaires. Mais pour l'essentiel, les réponses à ce problème sont à chercher dans le cadre de l'éducation et de la formation qui permettront de former des travailleurs disposant des compétences réclamées par une société de la connaissance et auprès des services publics de l'emploi qui doivent pouvoir offrir l'accompagnement nécessaire à ceux qui disposent de moins d'atouts dans leur quête d'emploi. Je voudrais à cet égard attirer l'attention de l'honorable membre sur le fait que cette vision correspond à l'approche définie dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et que cette stratégie offre une réponse cohérente et équilibrée aux défis auxquels nous sommes confrontés sur le marché du travail. Les domaines de l'éducation et de la formation relèvent aujourd'hui des compétences des autorités régionales et communautaires et ce n'est pas mon rôle d'apporter les précisions sur les initiatives prises à ce niveau.

Monica De Coninck